



**Chères adhérentes,  
chers adhérents,**

L'A.N.A.D.A.V., représente un million d'adhérents qui détiennent comme vous un contrat d'assurance vie Groupama. Ce nombre important illustre bien la qualité des offres que nous avons choisies de souscrire et la confiance que vous nous accordez.

Au sein de ce million d'adhérents, vous avez bien entendu votre mot à dire ! Vous disposez d'un droit de vote à l'Assemblée Générale annuelle pour vous prononcer sur les actions du Conseil d'Administration de l'A.N.A.D.A.V., et tout au long de l'année vous pouvez faire des suggestions ou simplement poser des questions.

Votre association est à votre écoute et reste à votre disposition.

**Jean-Claude Giovansili**  
Président de l'A.N.A.D.A.V.

## UNE GAMME COMPLÈTE DE CONTRATS SOUSCRITS AUPRÈS DE GROUPAMA GAN VIE

L'association A.N.A.D.A.V. a souscrit auprès de Groupama Gan Vie, des contrats d'assurance qui répondent aux besoins des différentes étapes de la vie. Lorsque vous avez adhéré à l'un de ces contrats, vous êtes devenu automatiquement adhérent de l'association A.N.A.D.A.V.

### Les contrats phares :

#### ■ pour votre épargne

- Groupama Modulation (assurance vie multisupport)
- Groupama Épargne (assurance vie en euros)

#### ■ pour préparer votre retraite

- REPMA\* (régime de retraite en points)

#### ■ pour protéger votre famille

- Capital Essentiel, Capital Référence, Capital Privilège (assurance en cas de décès)

#### ■ pour anticiper vos obsèques

- Groupama Obsèques

#### ■ pour assurer la continuité de votre entreprise, en tant que chef d'entreprise

- Capital Homme clé

\* Fin de commercialisation en 2009

## QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'A.N.A.D.A.V. ?

### L'association A.N.A.D.A.V. vous représente auprès de l'assureur

Un dialogue permanent a été mis en place avec Groupama Gan Vie pour adapter au mieux les garanties de votre contrat et ainsi toujours répondre à vos besoins. Notre objectif est de contribuer à améliorer en permanence vos contrats et vos garanties en mettant en place des innovations (nouveau support dans les contrats d'épargne, nouveaux services dans les contrats de prévoyance...). L'association peut également intervenir auprès de l'assureur dans le cadre de la création d'un contrat qui répondrait à une nouvelle demande.

### L'association veille principalement à vos intérêts

Dès lors qu'une modification est envisagée sur un contrat souscrit par l'A.N.A.D.A.V., nous devons être sollicités avant sa mise en place et donner notre accord. Dans tous les cas, chacun d'entre vous est informé avant la mise en œuvre de la modification. Cette démarche garantit la protection de vos intérêts.

Dans certains cas, l'association peut également faire voter une décision par les adhérents en Assemblée Générale, à laquelle vous êtes convié chaque année. Les compétences des membres du Conseil d'Administration dans le domaine de l'assurance permettent de donner un avis avisé sur chaque évolution de garanties.



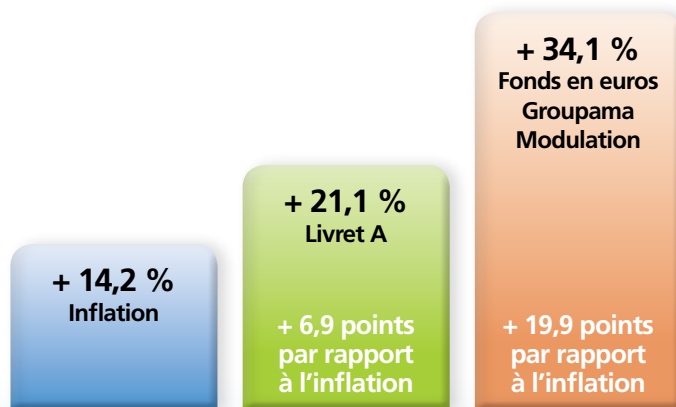
## CONTRATS EN EUROS, FONDS EN EUROS : VOTRE ÉPARGNE PROGRESSE RÉGULIÈREMENT

■ Les versements que vous réalisez sur votre contrat d'assurance vie en euros ou sur le fonds en euros de votre contrat multisupport sont investis dans l'Actif Général de Groupama Gan Vie, composé majoritairement d'obligations (environ 78 % d'obligations, au 31/12/2010).

■ La crise financière a entraîné une baisse des taux à long terme (obligations) et a pesé sur le rendement de l'Actif Général. Ce contexte explique la baisse des taux de rendement des contrats. La politique de gestion de Groupama Gan Vie, qui privilégie la sécurité, a cependant permis de protéger l'épargne de l'inflation et ainsi d'offrir sur les dernières années un rendement attractif.

■ Pour illustration, la performance du fonds en euros du contrat multisupport Groupama Modulation sur les huit dernières années, est de **+ 34,1 %** net de frais de gestion du contrat.

### Rendements comparés sur 8 ans au 31/12/2010



Le rendement du fonds en euros de Groupama Modulation est présenté net de frais sur versements et de frais de gestion, hors coût éventuel de la Garantie Plancher et avant prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

SUR L'A.N.A.D.A.V. ET L'ACTUALITÉ

DE L'ASSOCIATION, RENDEZ-VOUS SUR [www.anadav.fr](http://www.anadav.fr)

## ASSOCIER SÉCURITÉ ET RECHERCHE DE PERFORMANCE

Notre conseil :  
**diversifier votre épargne.**

L'A.N.A.D.A.V. a souscrit une gamme complète de contrats d'épargne auprès de Groupama Gan Vie :

- **les contrats en euros** pour les personnes recherchant la sécurité totale,
- **et les contrats multisupports** qui s'adaptent aux différents profils d'épargnant. La souplesse des contrats multisupports permet d'investir sur le fonds en euros et sur des supports en unités de compte, du plus prudent au plus dynamique.

**Depuis juillet 2005, la loi Breton vous donne la possibilité de transformer votre contrat d'assurance vie en euros en contrat multisupport pour bénéficier de plusieurs avantages :**

- **l'accès à de nouvelles perspectives de rendement**, grâce à une partie de votre épargne en euros réorientée vers des supports en unités de compte. Une seule obligation : un minimum de 20 % de l'épargne totale doit être placé sur un ou plusieurs supports majoritairement investis en actions,
- **l'antériorité fiscale** de votre contrat d'origine est conservée. Par exemple : vous avez souscrit un contrat Groupama Épargne le 15 avril 1999. En transformant ce contrat en un contrat Groupama Modulation, ce dernier gardera la date d'effet du 15 avril 1999. Vous conservez ainsi vos avantages fiscaux d'un contrat de plus de 8 ans : en cas de rachat, vos plus-values sont exonérées d'impôt sur le revenu\*.

\* Dans la limite de 4 600 € de plus-values par an pour un célibataire et de 9 200 € pour un couple marié ou lié par un PACS, soumis à une imposition commune. Règlementation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.